

SCRIPTGEN STUDIO

Ton Premier Scénario

Règlement du concours

Concours panafricain francophone de scénario de court-métrage

Édition 2026

Règlement complet — seize articles

Organisé par KAYÉ Sarl — Abidjan, Yopougon Azito, Côte d'Ivoire

Règlement du concours

Article 1 — Organisateur

Le concours « Ton Premier Scénario » est organisé par KAYÉ Sarl, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 francs CFA, siège social à Abidjan, Yopougon Azito, République de Côte d'Ivoire, immatriculée au RCCM sous le numéro CI-ABJ-[À COMPLÉTER], ci-après « l'Organisateur ».

Le concours se déroule sur la plateforme ScriptGen Studio, éditée par l'Organisateur.

Article 2 — Objet

Le concours a pour objet de faire écrire, à des auteurs francophones d'Afrique, un scénario original de court-métrage, et de produire le scénario lauréat sous forme de film.

La participation est entièrement gratuite et n'est subordonnée à aucun achat.

Article 3 — Conditions de participation

Le concours est ouvert à toute personne physique âgée de seize ans au moins à la date de son inscription, résidant dans un pays d'Afrique francophone ou de nationalité d'un de ces pays.

Participants âgés de 16 à 18 ans

Les participants mineurs doivent joindre à leur inscription une autorisation écrite de leur représentant légal, conforme au modèle figurant en annexe. Aucune inscription de mineur n'est validée sans cette autorisation.

Exclusions

- Les membres du jury et leurs proches.
- Les salariés, dirigeants et prestataires de l'Organisateur, ainsi que leurs proches.

Une seule participation par personne. En cas de participations multiples, seule la première est retenue.

Article 4 — Calendrier

Période	Étape
23 septembre → 20 octobre 2026, 23h59	Inscriptions ouvertes.
24 septembre → 20 octobre	Temps 1 — Préparation. Quatre exercices envoyés par WhatsApp, un par semaine. Aucune écriture de scénario à ce stade.
21 → 27 octobre	Prise en main de la plateforme. Aucun rendu attendu.
28 octobre → 3 novembre 2026, 23h59	Temps 2 — Écriture. Une semaine pour écrire le scénario sur la plateforme.
4 → 15 novembre	Délibération du jury.
Dimanche 22 novembre 2026	Annonce publique du lauréat.
Début janvier 2027	Tournage du court-métrage lauréat.

Les horaires s'entendent en heure d'Abidjan (GMT).

Article 5 — Inscription

L'inscription se fait par un message WhatsApp au +225 07 08 08 05 21, contenant le mot-clé « SCÉNARIO ».

L'Organisateur répond en demandant :

- les nom et prénoms, ou le pseudonyme d'auteur ;
- la date de naissance ;
- le pays de résidence ;
- l'adresse électronique associée au compte ScriptGen Studio ;
- pour les participants mineurs, l'autorisation du représentant légal.

L'inscription est confirmée par un message de l'Organisateur. Sans ce message, elle n'est pas valide.

Accès à la plateforme

Chaque participant inscrit bénéficie de l'offre Creator, offerte du 21 octobre au 3 novembre 2026 inclus, sans engagement et sans demande de moyen de paiement. Au 4 novembre, le compte revient automatiquement à l'offre Découverte, gratuite et sans limite de durée, sauf souscription volontaire du participant.

Article 6 — Le scénario attendu

Critère	Exigence
Format	Court-métrage de fiction. Ni long-métrage, ni série, ni documentaire.
Durée	[10 À 15 MINUTES — À VALIDER], soit un scénario de 10 à 15 pages au format professionnel.
Langue	Français. Les dialogues peuvent comporter des passages dans une langue nationale africaine, à condition d'être sous-titrés dans le scénario.
Décors	Trois décors au maximum, dont un principal. Cette contrainte vise des films réellement tournables avec des moyens raisonnables.
Originalité	Œuvre originale et inédite. Aucune adaptation d'une œuvre existante sans détention des droits.
Outil	Le scénario doit être écrit sur la plateforme ScriptGen Studio. L'historique du projet fait foi.

Article 7 — Dépôt

Le dépôt se fait depuis la plateforme, par la fonction prévue à cet effet, au plus tard le mardi 3 novembre 2026 à 23h59, heure d'Abidjan.

Tout dépôt postérieur est irrecevable, quelle qu'en soit la cause. Les participants sont invités à ne pas attendre les dernières heures.

Article 8 — Critères d'évaluation

Critère	Poids	Ce que le jury regarde
Structure	30 %	L'histoire tient-elle du début à la fin ? Y a-t-il un point de non-retour, et une fin qui répond au début ?
Personnage	25 %	Le protagoniste veut-il quelque chose ? Ce qu'il refuse d'admettre est-il perceptible sans être expliqué ?
Dialogue	15 %	Les répliques disent-elles autre chose que ce qu'elles énoncent ? Les personnages parlent-ils différemment les uns des autres ?
Singularité	20 %	Le récit apporte-t-il un regard, un lieu, une situation qu'on n'a pas déjà vus cent fois ?

Critère	Poids	Ce que le jury regarde
Tournabilité	10 %	Le scénario peut-il être tourné dans les contraintes annoncées ?

Le premier tour est anonyme : le jury évalue les scénarios sans connaître le nom, l'âge ni le pays de leur auteur. L'anonymat est levé au second tour, pour les finalistes uniquement.

Article 9 — Jury

Le jury est composé de cinq membres, dont la liste est publiée sur scriptgen.studio au plus tard le 21 octobre 2026.

Il comprend un représentant de l'Organisateur, qui le préside et dispose d'une voix prépondérante en cas d'égalité, un responsable d'une structure de production partenaire, un professionnel de la réalisation ou de l'écriture en activité, et un membre de la communauté ScriptGen Studio.

Les décisions du jury sont souveraines et n'ont pas à être motivées.

Article 10 — Prix

Le scénario lauréat est produit par KAYÉ Sarl sous forme de court-métrage. Le tournage est prévu au début du mois de janvier 2027.

Le lauréat bénéficie en outre :

- d'une prime d'auteur de [MONTANT — À FIXER] francs CFA, versée à la signature du contrat de production ;
- de la mention de son nom au générique en qualité de scénariste ;
- d'une invitation au tournage et à la première projection publique du film.

Un seul lauréat est désigné. Le prix ne peut être échangé contre sa valeur en numéraire.

Article 11 — Droits sur les scénarios — disposition essentielle

Tous les participants

Chaque participant reste seul titulaire de l'intégralité des droits de propriété intellectuelle sur son scénario. L'Organisateur n'acquiert aucun droit, aucune option, aucun droit de préférence ni de premier refus sur les œuvres déposées, y compris celles des finalistes non lauréats.

Cette disposition est conforme à l'article 7 des Conditions Générales d'Utilisation de la plateforme et n'y déroge en aucune manière.

La participation emporte seulement autorisation de communiquer le titre du scénario, le prénom et le pays de son auteur dans les communications relatives au concours.

Le lauréat

Le lauréat consent à l'Organisateur, par un contrat distinct signé après l'annonce, une cession exclusive du droit d'adapter son scénario en œuvre audiovisuelle et d'exploiter le film qui en résultera.

Cette cession est encadrée comme suit :

- Elle porte sur l'adaptation audiovisuelle uniquement. Le lauréat conserve les droits littéraires sur son scénario en tant que texte.
- Elle est consentie pour une durée de sept ans à compter de la signature.
- Le nom du lauréat figure au générique en qualité de scénariste, et son droit moral demeure inaliénable.
- Si le film n'a pas été tourné dans les douze mois suivant la signature, les droits reviennent de plein droit au lauréat, sans formalité ni indemnité.

Pour un lauréat mineur, le contrat est signé par son représentant légal.

Article 12 — Fraude et exclusion

Sont exclus du concours, sans préavis :

- les scénarios qui ne sont pas des œuvres originales de leur auteur, notamment en cas de plagiat ou d'adaptation non autorisée ;
- les scénarios qui n'ont pas été écrits sur la plateforme ScriptGen Studio ;
- les participations multiples déguisées, notamment par création de plusieurs comptes ;
- les scénarios comportant des contenus illicites, notamment à caractère pédopornographique, incitant à la haine, à la violence ou à la discrimination.

L'exclusion peut intervenir à tout moment, y compris après l'annonce du lauréat. Dans ce dernier cas, l'Organisateur désigne le finaliste suivant.

Article 13 — Données personnelles

Les données collectées dans le cadre du concours sont traitées par KAYÉ Sarl aux seules fins de l'organiser. Elles sont conservées douze mois après l'annonce du lauréat, puis supprimées.

Chaque participant dispose des droits d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition, qu'il exerce à l'adresse scriptgenstudio@gmail.com. La Politique de Confidentialité de la plateforme s'applique pour le surplus.

Article 14 — Modification et annulation

L'Organisateur peut modifier le présent règlement, prolonger une période ou annuler le concours en cas de force majeure ou de circonstance rendant son déroulement impossible.

Toute modification est portée à la connaissance des participants inscrits par message WhatsApp et publiée sur scriptgen.studio. Aucune modification ne peut réduire les droits des participants sur leurs scénarios.

Article 15 — Réclamations

Toute réclamation doit être adressée à scriptgenstudio@gmail.com ou au +225 07 08 08 05 21 dans un délai de trente jours suivant l'annonce du lauréat. Passé ce délai, aucune réclamation n'est recevable.

Article 16 — Acceptation et droit applicable

La participation au concours emporte acceptation pleine et entière du présent règlement.

Le règlement est soumis au droit ivoirien. À défaut de résolution amiable dans un délai de trente jours, tout litige relève des juridictions compétentes d'Abidjan.

Annexe · Autorisation du représentant légal

À faire remplir, signer et renvoyer en photographie lisible par tout participant âgé de seize à dix-huit ans, au moment de son inscription.

Je soussigné(e),
agissant en qualité de représentant légal de,
né(e) le, résidant à,

autorise l'enfant désigné ci-dessus à participer au concours « Ton Premier Scénario » organisé par KAYÉ Sarl, dont j'ai pris connaissance du règlement complet.

Je reconnais avoir été informé(e) que :

- mon enfant reste seul titulaire des droits sur le scénario qu'il écrira ;
- en cas de victoire, la cession des droits d'adaptation audiovisuelle nécessitera ma signature sur un contrat distinct, que je resterai libre de refuser ;
- le prénom, le pays et le titre du scénario de mon enfant pourront être communiqués publiquement dans le cadre du concours.

Fait à, le

Signature du représentant légal

Pièces à joindre : copie d'une pièce d'identité du représentant légal.

Règlement publié le [DATE DE PUBLICATION]. En cas de divergence entre la page scriptgen.studio/concours et le présent document, le présent document fait foi. Toute question : scriptgenstudio@gmail.com · +225 07 08 08 05 21.

Écrire aujourd'hui. Raconter demain.